



Recidive alcool volant

Par **Seb1001**, le **01/12/2022** à **10:22**

Bonjour, arrêté en suivant l'ambulance pour accompagner mon fils a l'hôpital suite a une grosse chute avec risque de troma cranien. 13h55 sur la route, positif. Directilon brigade, 14h20 0,59g/l puis 14h45 0,55g/l. Une nuit en garde a vue. Tout cela du 07/10/2022.

Gendarmerie a mon domicile le30/11/22 pour signer le verso de toutes les pages du proces verbale qu'ils ont oublié de me faire signé sur place, puis rappel de la gendarmerie ce jour soit le 01/12/2022 pour taille couleurs des yeux et pointure.

Est ce un ou des motifs d'annulation de la procédure?

Merci de votre réponse

Bien cordialement

Sébastien xxxxxx anonymisation

Par **Marck.ESP**, le **01/12/2022** à **11:18**

Bonjour

Un oubli de vous faire signer ne constitue pas un motif d'annulation, mais vous pourriez montrer tout ça à un avocat.